

DEPARTEMENT
DE L'AIN

COMMUNE DE
ST TRIVIER SUR MOIGNANS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 juin 2020

Numéro de l'acte :

2020 / 25.1

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	13	15

Nature de l'acte :

2.1. Urbanisme / Documents d'urbanisme

Date de la convocation :

12 juin 2020

L'an deux mille vingt,
et le dix-huit juin,
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur LANIER Marcel, Maire.

Présents : Messieurs LANIER - VERNAY - MUZY - CORGE - MERCIER - MONTRADE - COUTURIER - BOURGEY - Mesdames STREMSDOERFER - MOREL PIRON - MOYER - GUICHARD - COMBRY.

Madame LANET est représentée par Monsieur LANIER

Monsieur LAUMAIN est représenté par Monsieur MUZY

Absente excusée : Madame NOTTET

Absents non excusés : Mesdames BASSEVILLE - KHIEU - Monsieur DEJARDIN

Madame COMBRY a été élue Secrétaire de séance.

Objet : définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) a été engagée et à quelle étape elle se situe.
Il rappelle les motifs de cette modification simplifiée.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n°2016/47 du 24/11/2016 approuvant le plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération n°2020/03 du 20/02/2020 approuvant la modification n°1 du plan local d'urbanisme ;
Vu l'arrêté municipal n°2020/66 du 11/03/2020 engageant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme ;
Vu le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour :

- **CONSIDERE** que le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public,

Accusé de réception en préfecture
001-210103891-20200618-2020-25-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020

Numéro de l'acte :

2020 / 25.2

- DECIDE de mettre le projet de modification simplifiée n°1 accompagné des autres pièces du dossier à la disposition du public, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé qui seront déposés à la mairie pendant trente trois jours consécutifs, du 29/06/2020 au 31/07/2020,
- DECIDE que chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie, aux jours et heures d'ouverture du public et sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr et consigner éventuellement ses observations sur le registre, en mairie, pendant toute la période de consultation.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Marcel LANIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/06/20
Et de la publication et ou notification le 19/06/20
A St Trivier sur Moignans, le 19/06/20
Le Maire
Marcel LANIER



Accusé de réception en préfecture
001-210103891-20200618-2020-25-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020